



Héritage après deux mariage

Par **dan13**, le **15/11/2015 à 10:18**

madame monsieur bonjour je vous contact pour avoir une réponse si possible a cette question mon beau père c est remarier après le décès de sa première femme avec qui il as eu trois enfants depuis qu il c est remarier il a eu deux cancer il ne peut donc plus entretenir sa maison il voudrait donc vendre sa maison pour mettre sa deuxième femme a l abri du besoin il ne voit plus ces enfant depuis au moins 15 ans mais eux il ne veulent pas vendre il préféré attendre que mon beau père sois mort comme sa leur part est plus grande son fils voulait acheter la maison mais le prêt lui as étai refuser y a t il une solution a cette situation il ne veut pas les déshériter juste donner sa part a sa femme penser vous que seul le tribunal d Aix en Provence puisse statuer vue son état de sante il serais bien qu il puisse vivre dans un appartement ou il n aurais rien a faire merci de votre réponse au plaisir de vous lire

Bonjour,

J'ai bien tenté de lire, mais j'ai failli mourir asphyxié après quelques lignes sans aucune ponctuation...

Par **youris**, le **15/11/2015 à 10:43**

bonjour,

pour répondre, il faudrait connaître à qui appartient exactement cette maison soit en pleine propriété, soit en nue propriété, soit en usufruit.

en cas de décès de votre beau-père, son épouse recevra 1/4 en pleine propriété de sa succession.

pour mieux protéger son épouse actuelle, il peut faire une donation au dernier vivant de l'usufruit de l'universalité de ses biens meubles et immeubles.

pour vendre un bien en indivision, il faut saisir le tribunal pour obtenir l'autorisation de vente, l'avocat est obligatoire et il faut avoir des arguments.

salutations